



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2024/68

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET LA COMMUNE DE LIBERCOURT POUR L'ACCES DES BIBLIOTHEQUES STRUCTURANTES AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE

L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 5 Décembre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame DEMERVAL
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame BETRAMS
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2019/45 du 9 Avril 2019, le conseil municipal l'avait autorisé à signer une convention pluriannuelle de partenariat durable pour l'accès des bibliothèques publiques aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

Or, cette convention a fait l'objet d'une actualisation au regard notamment des engagements de la commune et du Département du Pas-de-Calais, correspondant au schéma de développement de la lecture publique adopté par le Département du Pas-de-Calais le 24 Juin 2024.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avis favorable de la commission « Animation de la vie associative - Culturelle et Sportive - Communication et coordination de l'action municipale » qui s'est réunie le 25 Novembre 2024, avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **24** voix (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) décide :

- 1) d'autoriser Monsieur Alain COTTIGNIES, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation de fonctions dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à signer la convention d'accès des bibliothèques structurantes aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais, reprise en annexe 1 à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERSIN



Date de publication : 18 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ...**18 DEC. 2024**

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

